

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2022

le 23 mars 2022

Demande d'un crédit de Fr. 2'525'000.- pour l'assainissement et la mise en séparatif de l'avenue du Clos-d'Aubonne ainsi que le remplacement des équipements d'éclairage public et le renouvellement de la chaussée

10.03.02-2202-Preavis-03-Assainissement-av-Clos-daubonne.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de solliciter du Conseil communal un crédit de construction pour la mise en séparatif de l'avenue du Clos-d'Aubonne, le renouvellement de l'éclairage public, le renouvellement et le réaménagement de la chaussée ainsi que divers travaux annexes.

### 2. Préambule

Lors de sa séance du 17 septembre 2020, la Commission des Finances (COFIN) de votre Conseil acceptait un préavis urgent octroyant un crédit de Fr. 80'000.- pour l'octroi d'un mandat d'étude relatif à l'assainissement des avenues du Clos-d'Aubonne et de la Gare. L'urgence de ce préavis d'étude était dictée par l'état des conduites d'eau et de gaz sous l'avenue du Clos-d'Aubonne. Celles-ci sont très anciennes (début du XX<sup>e</sup> siècle) et nécessitent un remplacement urgent.

Sur cette base et suite à un appel d'offres sur invitation, un mandat d'étude a été adjugé au bureau MCR Ingénieurs SA à Vevey pour l'étude du projet de renouvellement des infrastructures souterraines sous les avenues du Clos-d'Aubonne et de la Gare.

Cette étude a confirmé la nécessité de réaménager l'avenue de la Gare en surface ; à ses deux extrémités, deux chantiers d'importance touchent à leur fin (nouvelle gare et nouveau collège Courbet). Dès lors, un réaménagement d'ampleur de l'avenue de la Gare en surface devient une possibilité urbanistique majeure à saisir. Pour ce faire et au vu du besoin urgent du remplacement des canalisations sous l'avenue du Clos-d'Aubonne, il a été décidé de diviser le projet en deux, soit :



- l'avenue du Clos-d'Aubonne, objet du présent préavis ;
- l'avenue de la Gare, qui fait l'objet d'une réflexion urbanistique poussée pour laquelle une demande de crédit d'étude annexe sera faite auprès de votre Conseil.

Les deux avenues étant intrinsèquement liées, les décisions futures concernant l'avenue de la Gare (par exemple, la décision de mettre une partie de l'axe avenue du Clos-d'Aubonne – avenue de Traménaz en sens unique) pourront se concrétiser ultérieurement sur le tronçon concerné du présent projet sans grands impacts en termes de travaux.

Le secteur concerné par le présent préavis s'étend donc sur l'entier de l'avenue du Clos-d'Aubonne, soit de son intersection avec l'avenue des Alpes, à l'intersection avec l'avenue de la Gare.



*Situation*

Tel que planifié dans le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), il est prévu de mettre en séparatif le réseau d'égouts et de renouveler entièrement les divers services industriels. Une fois les égouts communaux assainis, les propriétaires riverains devront, dans un délai d'une année, mettre en conformité leurs raccordements EC et EU à leurs frais, comme le prévoit le règlement communal sur l'évacuation des eaux. Il leur sera proposé d'effectuer les travaux avec le bureau d'ingénieur et l'entreprise choisis par la Commune ; les riverains seront toutefois libres de différer quelque peu leurs travaux et de faire appel aux entreprises de leur choix.

Les services externes ont tous été consultés et ont prévu différents travaux. La Compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG SA) renouvellera entièrement ses conduites sur ce tronçon, de même que le Service intercommunal de gestion (SIGE) en ce qui concerne les conduites d'eau potable. Ces deux



réseaux sont dans un état critique nécessitant, quoi qu'il arrive, une intervention prochaine. Il s'agit par ailleurs de deux conduites de distribution importantes pour ces réseaux respectifs.

La Romande Energie prévoit également de renouveler son réseau de distribution d'électricité.

La fouille intégrera l'entier des services concernés et occupera dès lors une grande partie de la largeur de la chaussée, voire sa totalité, ceci également en raison de la profondeur importante des différentes fouilles.

L'éclairage public sera également entièrement renouvelé ; les installations actuelles sur ce tronçon sont vétustes et régulièrement sujettes à des pannes. Par ailleurs, les câbles d'alimentation souterrains sont hors service et les candélabres sont raccordés provisoirement par une ligne aérienne. Les nouvelles installations de type LED prévues permettront une économie d'énergie, une diminution de la pollution lumineuse et la possibilité de prévoir un abaissement nocturne et différents scénarios de télégestion.

### 3. Situation et projet

Axe stratégique pour la desserte de la partie sud-ouest de la commune, l'avenue du Clos-d'Aubonne relie l'avenue des Alpes à l'avenue de la Gare, tout en desservant l'avenue Edouard-Müller. Située dans un secteur densément construit, cette artère voit défilier un trafic d'environ 4'000 véh./jour dans sa partie ouest et 2'500 véh./jour dans sa partie est, selon des comptages réalisés en juin 2021.

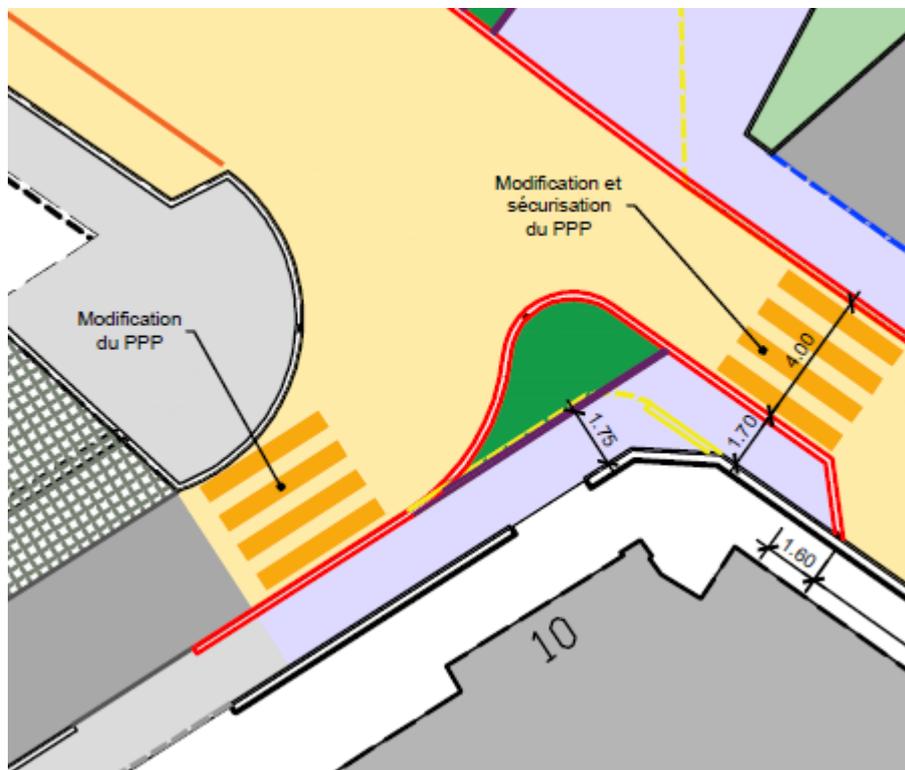
L'avenue du Clos-d'Aubonne présente en effet deux tronçons aux caractéristiques bien distinctes selon le plan ci-dessous ; la partie ouest a un rôle d'axe de transit desservant notamment l'accès à l'avenue Edouard - Müller et ensuite au parking des Remparts ; la partie est, colloquée en zone 30 km/h, a une fonction de desserte locale de quartier. Il est prévu de conserver cet état de fait dans la situation après travaux, sous réserve des études connexes menées sur l'avenue de la Gare (cf. préambule).



*Secteur ouest – jaune ; secteur est - rouge*

Tout à l'ouest de l'avenue du Clos-d'Aubonne, entre le giratoire de l'avenue des Alpes et l'intersection avec l'avenue Gustave-Courbet, un grand espace existe, constitué pour partie de places de parc privées propriété communale et louées à des tiers. Il est prévu de réaménager ce secteur dans la mesure du possible au vu des contraintes (accès privés divers, etc.) et de planter quatre arbres afin de végétaliser les lieux, tout en améliorant le marquage du gabarit routier. Il est également prévu de réaménager le croisement entre l'avenue Gustave-Courbet et l'avenue du Clos-d'Aubonne, afin de sécuriser les deux

passages piétons et d'améliorer la visibilité à l'angle entre ces deux rues, en réaménageant la limite du trottoir. La visibilité des piétons souhaitant traverser l'avenue du Clos-d'Aubonne depuis l'avenue Gustave-Courbet est en effet actuellement pratiquement nulle ; la mise en place d'un tronçon de trottoir améliorera grandement la visibilité. Par ailleurs, le rétrécissement local ainsi créé à l'entrée du secteur étroit de l'avenue du Clos-d'Aubonne incitera les automobilistes à ralentir.



*Configuration modifiée du croisement des avenues Gustave-Courbet et Clos-d'Aubonne*

A la suite de cette « place », le gabarit est au contraire très restreint jusqu'à l'intersection avec l'avenue Edouard-Müller. Bordée de diverses parcelles densément construites, la route présente ici un profil « bombé », caractéristique d'anciennes typologies routières, mais peu favorable pour la mobilité des cycles par exemple. Le revêtement est par ailleurs dans un état de dégradation avancé suite aux nombreuses fouilles réalisées ces dernières décennies. Certains accès privés aux parcelles côté sud de l'avenue du Clos-d'Aubonne n'ont aucune visibilité et peuvent à juste titre être considérés comme dangereux vu la densité du trafic ; il est prévu d'améliorer ces accès en créant des plateaux franchissables.

La végétation est aujourd'hui bien présente sur ce tronçon, grâce à de nombreux arbres situés sur les parcelles privées avoisinantes. Elle est néanmoins vieillissante ; c'est pourquoi il est prévu la plantation de nouveaux arbres d'avenue pour garantir un renouvellement futur de la canopée. Les essences seront d'un type adapté au changement climatique, comme pour l'ensemble des plantations communales ces dernières années. Au vu du faible gabarit disponible, ces arbres seront intégrés à l'aménagement de façon similaire à ce qui a été réalisé sur l'avenue des Mousquetaires et la rue du Collège ; un revêtement local perméable à base de pavés permet d'alimenter les fosses de plantation en eau de pluie tout en permettant la circulation des piétons. La géologie des lieux, très graveleuse (cône de déjection de l'Oyonne), est par ailleurs favorable à la plantation d'arbres. Pour le projet d'exécution, une étude par un architecte paysagiste/urbaniste et/ou un biologiste est prévue afin de préciser et, le cas échéant, d'adapter le projet.



*Exemple de plantation et revêtement perméable – avenue des Mousquetaires*

Entre l'intersection avec l'avenue Edouard-Müller et le bâtiment accueillant La Poste, l'avenue, affectée en zone 30 km/h, présente un gabarit légèrement plus important ; un seuil marque l'entrée dans la zone 30 km/h. Le revêtement est également globalement dégradé et nécessite un remplacement complet.

Il n'est pas prévu de réaménagement de la géométrie actuelle de la chaussée, à l'exception de la plantation d'un certain nombre d'arbres selon les mêmes principes décrits précédemment.

### **Réseau d'évacuation des eaux**

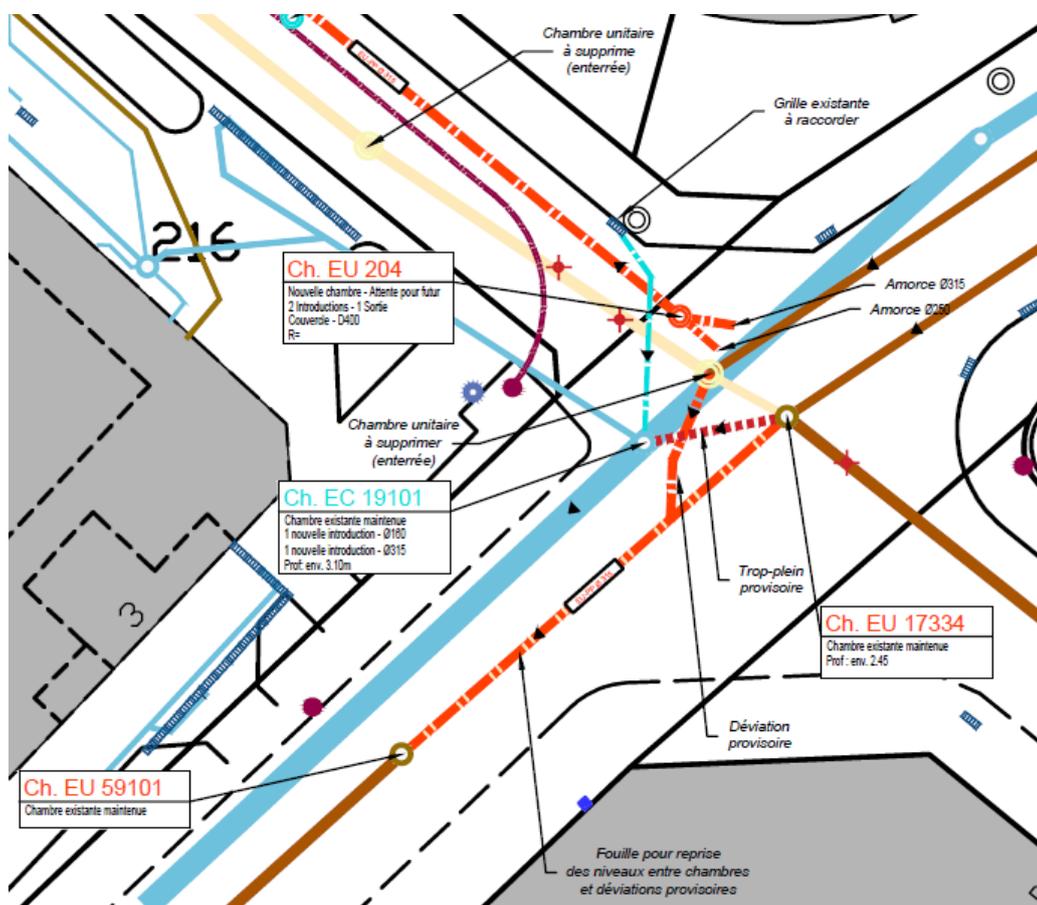
Le réseau d'évacuation des eaux est actuellement constitué d'un collecteur unitaire hétérogène en ciment, d'un diamètre de 800 mm pour sa section aval et de 400 mm pour sa section amont.

L'avenue du Clos-d'Aubonne sera équipée d'un réseau en séparatif entièrement neuf sur toute sa longueur, raccordé en aval, pour les eaux usées sur le collecteur du SIGE passant par l'avenue Gustave-Courbet, et pour les eaux claires sur le réseau déjà construit et en attente devant le nouveau bâtiment de Nestlé Suisse. Ce réseau sera constitué de tuyaux PVC dimensionnés selon le PGEE (d'un diamètre de 500 mm pour les eaux claires et de 315 mm pour les eaux usées).

Aujourd'hui, le collecteur unitaire de l'avenue du Clos-d'Aubonne récupère deux collecteurs unitaires du nord de l'avenue de la Gare, l'un de ceux-ci récupérant en amont les eaux usées de l'avenue de Jaman et d'une partie de l'avenue de la Cressire.

Le PGEE prévoit que ces eaux usées ne transitent plus par l'avenue du Clos-d'Aubonne, mais par le sud de l'avenue de la Gare avant de se raccorder directement sur le collecteur du SIGE au niveau de la place des Anciens-Fossés. Etant donné que les travaux de l'avenue de la Gare se feront dans un deuxième temps, la reprise de ces deux collecteurs unitaires nécessite un raccordement provisoire sur le collecteur actuel d'eaux usées de la partie sud de l'avenue de la Gare. Un trop-plein provisoire (déversoir d'orage) sur le collecteur principal d'eaux claires est également prévu en cas de surcharge temporaire du réseau, provoquée par les eaux mélangées provenant de l'avenue de Traménaz.

Ces modifications importantes au niveau de la gestion de l'évacuation des eaux, au niveau du carrefour avenue de la Gare – Traménaz – Clos-d'Aubonne, sont un préambule indispensable à la mise en séparatif futur, de l'avenue de Traménaz, et en amont des voies CFF, des avenues de la Cressire, Bel-Air et Baumes.



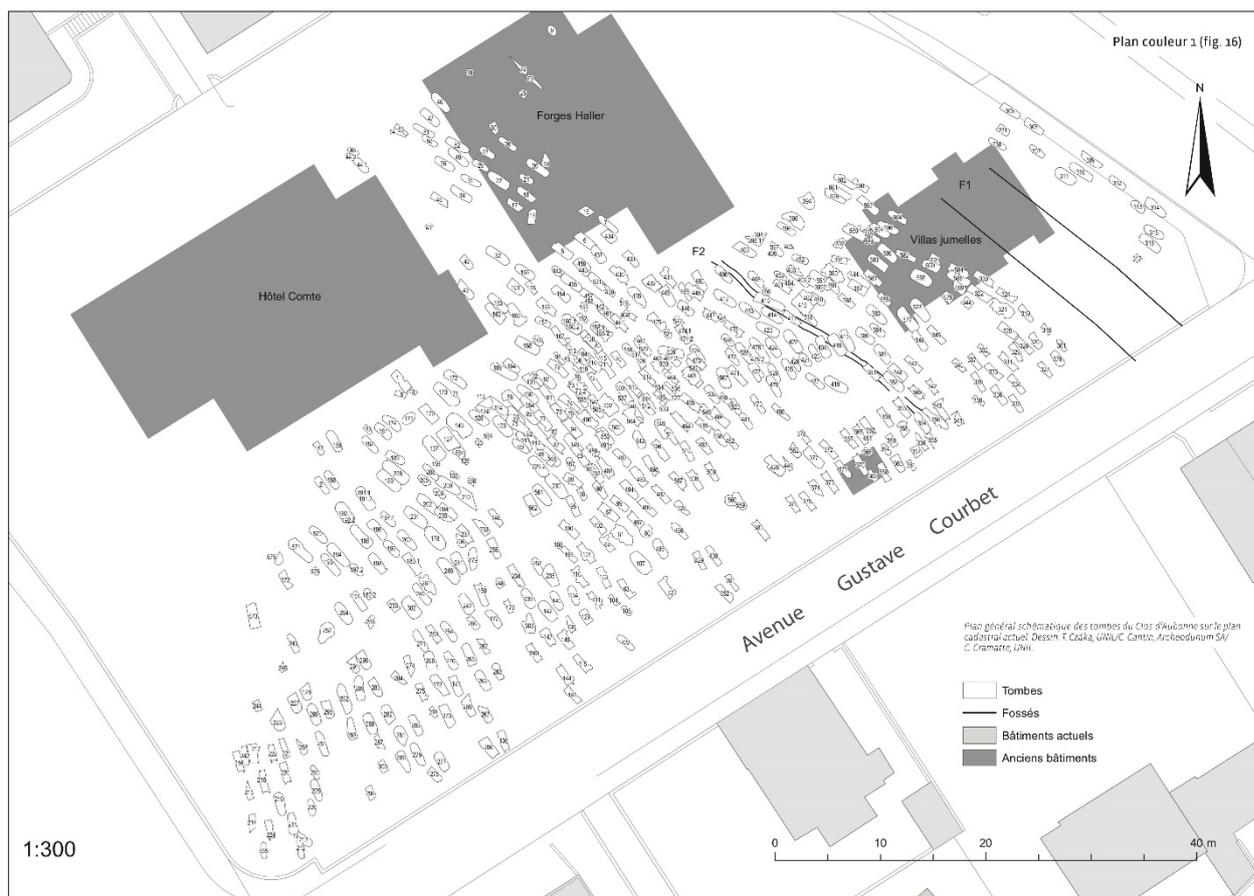
Extrait du plan de projet des canalisations – carrefour Clos-d'Aubonne / Gare / Traménaz

Selon l'art. 17 du Règlement communal sur l'évacuation des eaux, les propriétaires des biens-fonds sont tenus de mettre en conformité leurs canalisations dans un délai d'une année à partir de la mise en service du collecteur communal. Les propriétaires déjà en conformité seront raccordés directement et pour les autres parcelles, des attentes seront prévues en limite de propriété.

En dehors du domaine public, le raccordement et la mise en conformité des réseaux EU et EC sont à la charge du fonds privé. Il en est de même pour les parcelles communales. Les frais inhérents à ce raccordement ne font pas partie du présent préavis.

## Périmètre archéologique de la nécropole du Clos-d'Aubonne

Une partie de l'avenue du Clos-d'Aubonne, dans son extrémité ouest, est située dans le périmètre archéologique de la nécropole du Clos-d'Aubonne. Cette nécropole du Haut Moyen-Âge (V<sup>e</sup> – IX<sup>e</sup> siècle) est un site majeur dans le canton pour l'étude historique de cette période relativement peu connue. Des fouilles conséquentes ont été menées entre 1988 et 1991 sur la parcelle où est désormais érigé le nouveau bâtiment Nestlé et ont permis de découvrir un grand nombre de tombes et divers artefacts de nos ancêtres.



### *Situation des tombes découvertes lors des fouilles de 1988-1991 sur la parcelle Nestlé (ex-hôtel Comte)*

Après consultation des services de l'Etat, un suivi archéologique sera nécessaire lors des travaux situés dans le périmètre. Il est peu probable d'y faire des découvertes majeures, car le terrain a déjà été remanié par le passé lors de la construction des conduites existantes et les nouveaux réseaux n'iront pas plus en profondeur que les anciens. Un montant est néanmoins prévu dans le budget général pour pouvoir, le cas échéant, réagir rapidement et effectuer des fouilles préventives sans retarder outre-mesure les travaux.

### Accessibilité aux parcelles pendant les travaux

Le chantier sera divisé en deux étapes principales de part et d'autre du croisement avec l'avenue Edouard-Müller. Il débutera par le secteur ouest (aval), le plus critique au niveau du trafic.

La circulation de transit sera en effet totalement impossible pendant les travaux. La ligne VMCV N° 203 sera déviée par le giratoire d'Entre-deux-Villes et l'arrêt « Edouard-Müller » temporairement supprimé.



Afin de garantir en tout temps l'accès aux riverains, les travaux se dérouleront par étapes de petits tronçons. Le transit des piétons sera maintenu en permanence.

Les travaux du secteur est se dérouleront selon le même procédé (route fermée au trafic de transit).

### Parcelle N° 1210

La parcelle N° 1210, située à l'angle avenue du Clos-d'Aubonne / avenue des Alpes, appartient au patrimoine privé communal. Onze places de parking en surface sont louées à divers privés. Ces places seront maintenues après les travaux. Pendant ceux-ci, l'accès sera impossible et le loyer ne sera pas facturé aux locataires ; un macaron provisoire leur sera proposé pour un stationnement sur les places du domaine public alentour.

### Installation de chantier

L'installation de chantier est prévue sur une partie des places de stationnement de l'avenue Edouard-Müller, qui seront réservées à cet effet.

## 5. Coûts

Au vu du coût prévisible des travaux, un appel d'offre en procédure ouverte selon la Loi vaudoise sur les marchés publics a été effectué pour la partie « génie civil ». Les montants sont décrits dans le tableau ci-dessous ; ces derniers ne mentionnent que les coûts de la part communale.

Le montant du crédit d'étude octroyé en 2019 par la COFIN (compte N° 9170.080.00) est intégré au tableau des coûts.

Réfection et mise en séparatif de l'avenue du Clos-d'Aubonne	HT / Fr.
<b>Ouvrages d'assainissement</b>	<b>915'000.-</b>
Génie civil, fouilles, chambres et collecteurs	876'000.-
Fourniture de fontes de voirie (env. 40 couvercles)	35'000.-
Contrôles caméras	4'000.-
<b>Réfection de la chaussée et réaménagements, éclairage public, défense incendie</b>	<b>961'000.-</b>
Travaux de génie civil	776'000.-
Défense incendie – nouvelle borne hydrante	12'000.-
Essais par laboratoire routier	5'000.-
Plantations	30'000.-
Eclairage public	90'000.-
Mobilier urbain	35'000.-
Signalisation et marquages	8'000.-
Réfection de pieds de façade et de murs	5'000.-



<b>Autre coûts – travaux annexes</b>	<b>85'000.-</b>
Coûts liés à la déviation de la ligne VMCV 203	32'000.-
Compensation du revenu locatif – parcelle communale n° 1210	3'000.-
Réserve pour éventuels surcoûts archéologiques	50'000.-
<b>Sous-total HT</b>	<b>1'961'000.-</b>
Divers et imprévus 10 %	196'000.-
<b>Sous-total HT</b>	<b>2'157'000.-</b>
Honoraires et frais ingénieur civil, géomètre, paysagiste/urbaniste, biologiste	113'000.-
<b>Total HT</b>	<b>2'270'000.-</b>
TVA 7.7 %	174'790.-
<b>Total TTC</b>	<b>2'444'790.-</b>
Crédit d'étude 9170.080.00	80'000.-
<b>Total TTC, arrondi</b>	<b>2'525'000.-</b>

#### Répartition des coûts par partie d'ouvrage y compris répartition des travaux annexes et honoraires :

Type de travaux	TTC / Fr.
Travaux routiers, éclairage public, défense incendie	1'330'500.-
Travaux liés aux collecteurs EC + EU	1'194'500.-
<b>Total TTC</b>	<b>2'525'000.-</b>

## 6. Procédures

S'agissant de travaux d'entretien sans modification notable de la configuration de la chaussée, ces derniers ne sont pas soumis à une enquête publique.

Les riverains seront invités à une séance d'information avant les travaux afin de leur faire part du déroulement de ceux-ci et des conséquences que cela engendre sur l'accès à leur parcelle.

## 7. Planning

Sous réserve de l'acceptation du crédit de construction par le Conseil communal, le planning prévisionnel prévoit :

- Secteur ouest : de juin à septembre 2022 ;
- Secteur est : d'octobre 2022 à février 2023.

La pose du revêtement définitif aura lieu au printemps 2023.



## 8. Conséquences financières

L'entier de la demande de crédit fait partie des investissements prévus pour l'assainissement et l'aménagement de l'avenue du Clos-d'Aubonne. Ces derniers sont inscrits au plan des investissements futurs avec l'avenue de la Gare. Le montant estimé était divisé en deux parties, à savoir Fr. 850'000.- pour la réfection des routes et des aménagements et Fr. 1'050'000.- pour les égouts.

S'agissant d'une route communale, aucune subvention ne pourra être perçue pour ces travaux.

## 9. Personnel communal

Le contrôle de la conformité de l'évacuation des eaux en provenance des biens-fonds sera effectué par le Secteur voirie, sous la supervision du Service de l'urbanisme et des travaux publics.

La surveillance du chantier et sa gestion globale est assurée par le personnel affecté au secteur « Travaux » du Service de l'urbanisme et des travaux publics ; la direction des travaux sera assurée par le bureau d'ingénieurs mandaté.

## 10. Développement durable

### 10.1 Social

Ce projet favorise la qualité de vie des habitants ; une meilleure sécurité de certains débouchés privés dangereux est prévue, de même que la plantation de nombreux arbres, garantissant à ce quartier la présence et le développement de végétation pour les années futures.

### 10.2 Economique

Ces importants travaux sont nécessaires pour garantir des infrastructures pérennes pour les générations futures. Economiquement, cela permet de limiter les coûts d'entretien sur le long terme.

La dépense dévolue aux collecteurs sera amortie par un compte affecté, pollueur/payeur, alimenté par la perception de la taxe annuelle EC/EU.

La modernisation des équipements d'éclairage public par le remplacement des sources lumineuses par des LED va générer une diminution de la facture d'électricité et des coûts d'entretien.

### 10.3 Environnement

Afin de préserver au maximum les ressources naturelles en sable et gravier, l'usage de matériaux de remblayage à base de matériaux recyclés non polluants a été intégré dès l'étude du projet. La réutilisation des matériaux existants sur place sera privilégiée si leur qualité le permet, notamment pour le remblayage des fouilles. Les matériaux devant être évacués seront triés et revalorisés conformément aux exigences cantonales et fédérales.

Une partie des revêtements bitumineux existants sont catégorisés comme pollués aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ; ils seront évacués et traités en décharge spécialisée.

Concernant les réseaux d'assainissement des eaux, une mise en séparatif sera effectuée, ce qui, en plus d'être une exigence légale, est un gain notable pour l'environnement et amène à une diminution des volumes d'eau à traiter par les STEP.

Les nouveaux lampadaires LED prévus permettront une diminution substantielle de la pollution lumineuse et de la consommation d'électricité.



## 11. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 3/2022,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

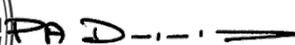
### décide :

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 2'525'000.- pour l'étude du projet et la réalisation des travaux de mise en séparatif, d'assainissement de la chaussée et de remplacement de l'éclairage public le long de l'avenue du Clos-d'Aubonne ;
2. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le préavis municipal N° 3/2022 et à signer les documents nécessaires ;
3. d'accorder, à cet effet, un premier crédit de Fr. 1'330'500.- à prélever par le débit du compte N° 9141.063.00 « Travaux – avenue du Clos-d'Aubonne » pour l'assainissement de la chaussée et le remplacement de l'éclairage public ;
4. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 21'513'224.93 ;
5. d'accorder, à cet effet, un second crédit de Fr. 1'194'500.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.063.00 « Travaux – avenue du Clos-d'Aubonne » pour la mise en système séparatif et la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long de l'avenue du Clos-d'Aubonne ;
6. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 8'285'588.86 ;
7. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
8. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 49'269'392.06.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Glardon Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- Plans du projet

Déléguée municipale : Mme Elise Kaiser

Adopté par la Municipalité le 28 février 2022





INGENIEURS CIVILS  
Monnard - Charabon - Flossier

MCR & Associés Sàrl.  
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey  
Tel. 021 / 921.58.74  
Fax. 021 / 922.85.79  
E-mail : info@mcr-ing.ch

PREAVIS

1:500

date 28.02.2022

dess. RG

Vers. V3

20.35.34-08.01A

Commune de la Tour-de-Peilz - Av. du Clos-d'Aubonne  
Mise en séparatif et aménagements de surface

### Plan de surface - Secteur I

#### Légende:

- Chaussée réfectionnée / Enrobé bitumineux
- Trottoir réfectionné / Enrobé bitumineux
- Nouvelle fosse pour plantations
- Pavés filtrants pour fosse
- Bordure granit haute ou franchissable
- Bordurette granit ou vellige en acier
- Ligne pavée





INGÉNIEURS CIVILS  
Monnard - Charotton - Rossier

MCR & Associés Sàrl.  
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey  
Tel. 021 / 921.58.74  
Fax 021 / 922.85.79  
E-mail : info@mcr-ing.ch

PREAVIS

1:500

date 28.02.2022

dess. RG

Vers. V3

20.35.34-08.01B

Commune de la Tour-de-Peilz - Av. du Clos-d'Aubonne  
Mise en séparatif et aménagements de surface

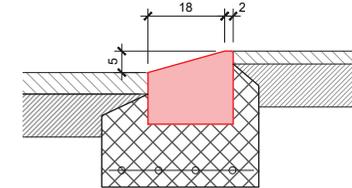
### Plan de surface - Secteur II & détails

Légende:

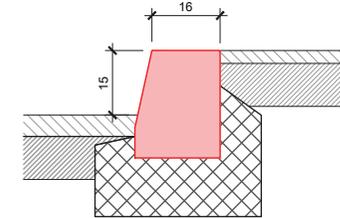
- Chaussée réfectionnée / Enrobé bitumineux
- Trottoir réfectionné / Enrobé bitumineux
- Nouvelle fosse pour plantations
- Pavés filtrants pour fosse
- Bordure granit haute ou franchissable
- Bordurette granit ou volige en acier
- Ligne pavée



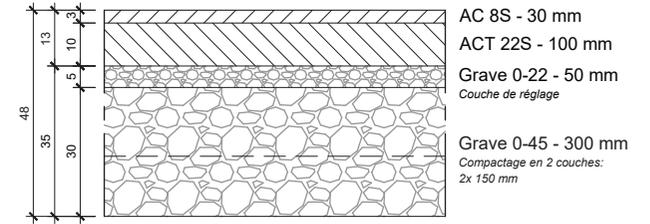
Détail - Bordure basse - Franchissable



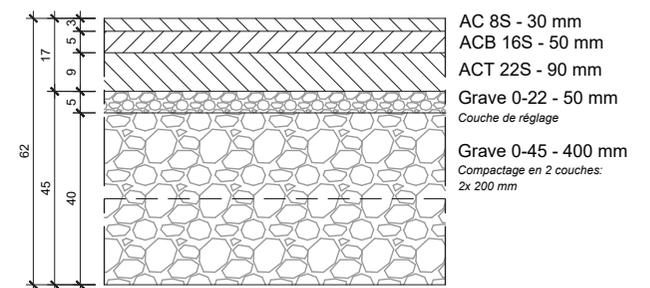
Détail - Bordure haute



Détail - Structure des trottoirs



Détail - Structure des chaussées





INGENIEURS CIVILS  
Morniard - Charotton - Rössler

MCR & Associés Sàrl.  
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey  
Tel. 021 / 921.58.74  
Fax 021 / 922.85.79  
E-mail : info@mcr-ing.ch

PREAVIS

1:500

date 28.02.2022

dess. RG

Vers. V3

20.35.34-08.02A

Commune de la Tour-de-Peilz - Av. du Clos-d'Aubonne  
Mise en séparatif et aménagements de surface

### Plan de canalisations - Secteur I

#### Légende:

Canalisations communales projetées :

Eaux claires

Eaux usées

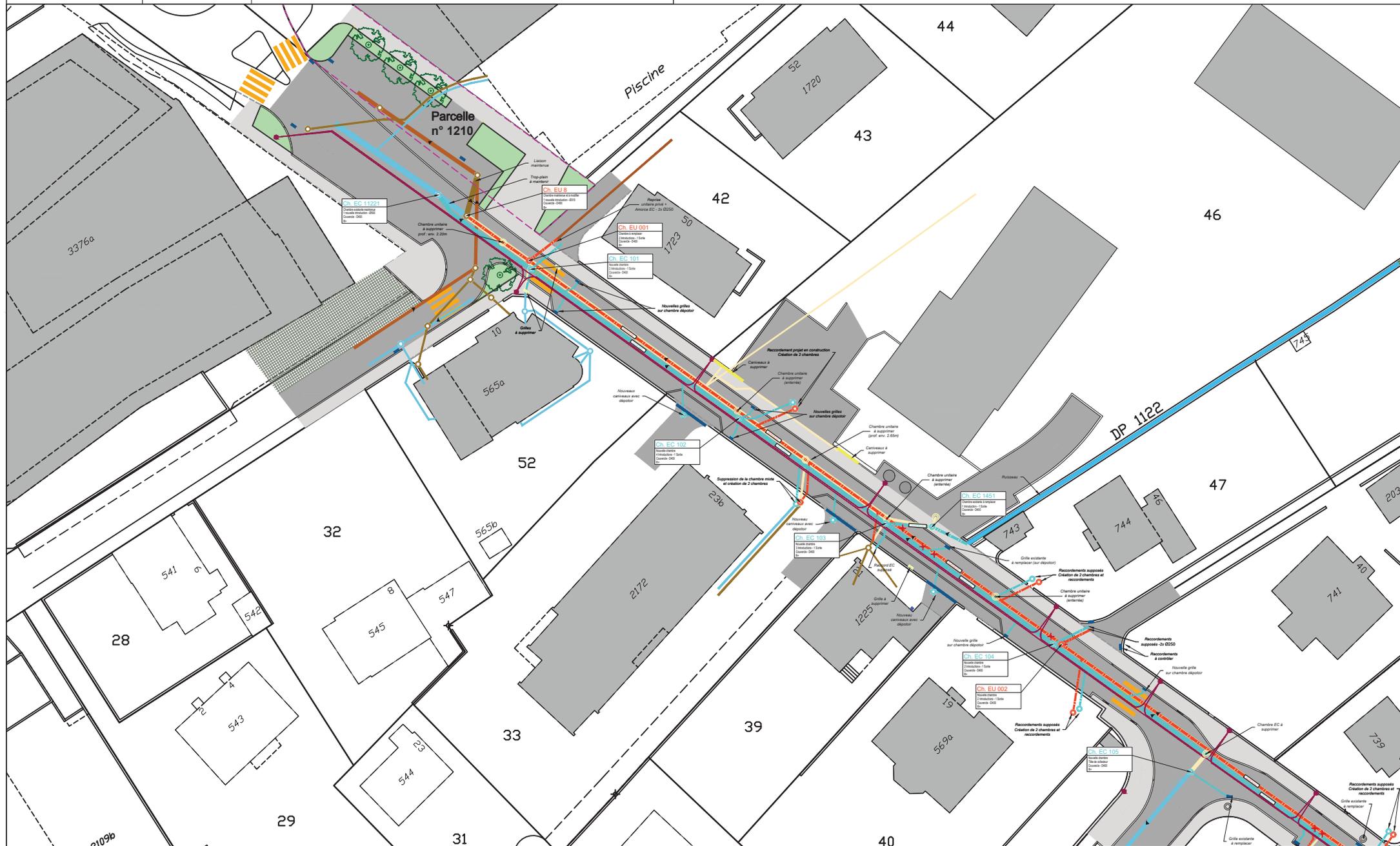
Eclairage public

Canalisations communales existantes :

Eaux claires

Eaux usées

Eaux mélangées





INGENIEURS CIVILS  
Monnard - Charotton - Rossier

MCR & Associés Sàrl.  
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey  
Tel. 021 / 921.58.74  
Fax 021 / 922.85.79  
E-mail : info@mcr-ing.ch

PREAVIS

1:500

date 28.02.2022

dess. RG

Vers. V3

20.35.34-08.02B

Commune de la Tour-de-Peilz - Av. du Clos-d'Aubonne  
Mise en séparatif et aménagements de surface

### Plan de canalisations - Secteur II

#### Légende:

Canalisations communales projetées :

Eaux claires

Eaux usées

Eclairage public

Canalisations communales existantes :

Eaux claires

Eaux usées

Eaux mélangées

